



GFI

Conseil d'Administration du 16 février 2021

Budget primitif 2021

Le budget primitif proposé aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de la présentation effectuée lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2020.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 111.140.647,64 € compte tenu de la reprise, qui ne peut être que totale, du résultat antérieur de 4.413.647,64 € et de la neutralisation des dotations aux amortissements d'un montant de 3.000.000 €.

En milliers d'euros

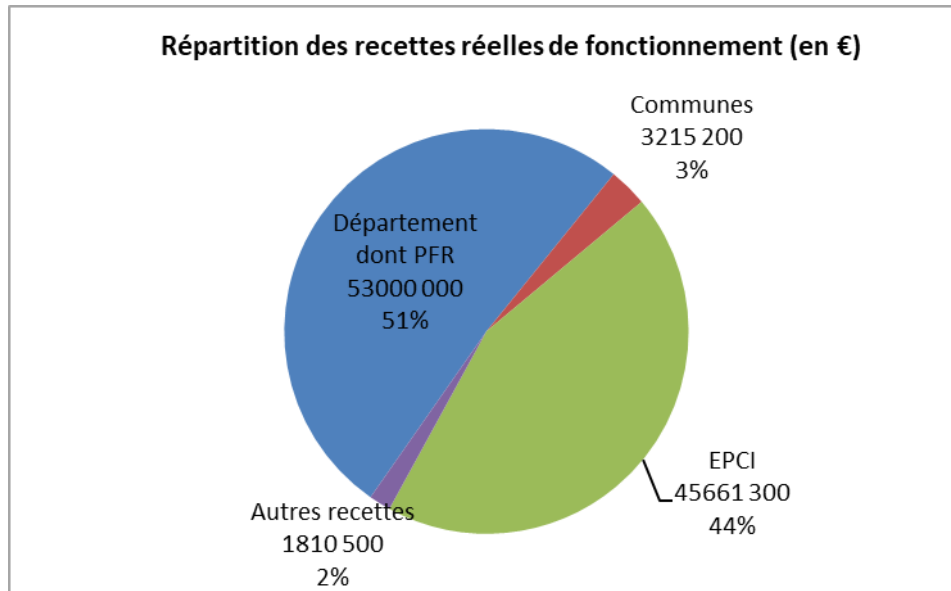
Dépenses	BP 2020	BP 2021	Evol BP 2021 / BP 2020	Recettes	BP 2020	BP 2021	Evol BP 2021 / BP 2020
Charges de personnel dont PFR	78.739	81.201	+3,1%	Contribution du Département dont PFR	52.448	53.000	+1,1%
<i>Dont masse salariale</i>	<i>64.325</i>	<i>66.616</i>	<i>+3,6%</i>				
Dépenses de gestion	12.731	12.857	+1,0%	Contribution des communes et EPCI	48.585	48.877	+0,6%
Frais financiers	1.000	881	-11,9%	Autres recettes	1.681	1.810	+7,7%
Subventions	662	645	-2,6 %				
Provisions	0	54	NS	Reprise sur provisions	32	0	NS
Total des dépenses réelles	93.132	95.638	+2,7%	Total des recettes réelles	102.746	103.687	+0,9%
Dotations aux amortissements	11.655	12.101	+3,8%	Autres recettes d'ordre	41	40	NS
Total des dépenses avant équilibre	104.787	107.739	+2,8%	Total des recettes avant équilibre	102.787	103.727	+0,9%
Equilibre obtenu par la reprise du résultat et la neutralisation des dotations aux amortissements							
				Neutralisation des dotations aux amortissements	2.000	3.000	+50,0%
Virement à la section d'investissement	0	3.402	NS	Résultat antérieur	0	4.414	NS
TOTAL DES DEPENSES	104.787	111.141	NS	TOTAL DES RECETTES	104.787	111.141	NS

NS : non significatif

I. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 103.687.000 € (hors reprise de l'excédent de fonctionnement) et augmentent de 0,9 % par rapport au budget primitif 2020.

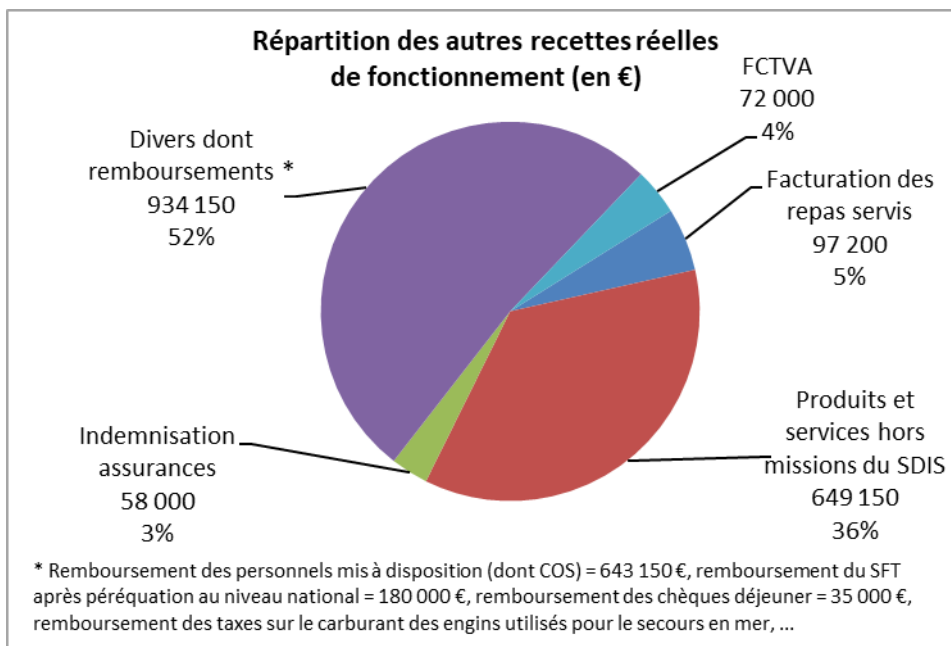
Elle se répartissent de la manière suivante :



Les contributions des communes et des EPCI représentent 47 % des recettes réelles de fonctionnement du SDIS. Elles s'élèvent à 48.876.500 € et évoluent globalement de + 0,6 % par référence au taux d'inflation retenu dans le projet de loi de finances pour 2021.

La participation du Département au fonctionnement du SDIS s'élève à 53.000.000 € incluant le remboursement de la cotisation PFR (105.000 €) et évolue de 1,1 % par rapport au budget primitif 2020. Elle est par ailleurs complétée d'une dotation d'équipement de 2.000.000 €.

Les autres recettes sont évaluées à 1.810.500 €, parmi lesquelles figure un crédit de 72.000 € correspondant au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'entretien des bâtiments. Elles se répartissent comme suit :



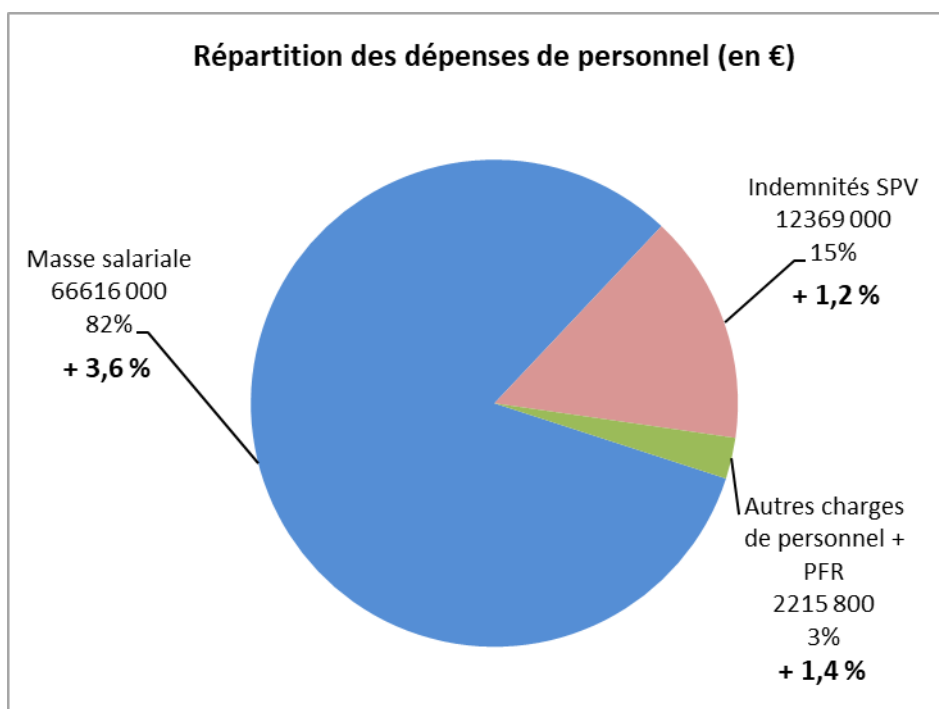
II. Les dépenses réelles de fonctionnement

Le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint 95.638.000 € en hausse de 2,7 % par rapport au budget primitif 2020. Elles sont constituées de la manière suivante :

	Montant du BP 2021
Charges courantes liées au personnel (dont assurances, restauration, ...)	527.739 €
Charges de patrimoine	8.182.910 €
- Patrimoine immobilier	3.850.300 €
- Véhicules	3.229.450 €
- Matériels de secours	437.800 €
- Logiciels et matériels informatiques	583.610 €
- Autres matériels	81.750 €
Frais d'intervention sur territoire des SDIS limitrophes	257.700 €
Dépenses de communication	30.300 €
Dépenses directes de formation	1.142.750 €
Redevance ANTARES	291.000 €
Habillement	246.700 €
Fournitures opérationnelles	798.700 €
Logiciels et droits d'usage	53.250 €
Dépenses diverses	1.325.951 €
Total des dépenses courantes de gestion	12.857.000 €
Subventions	644.800 €
Frais Financiers	881.000 €
Masse salariale	66.616.000 €
Indemnités versées aux SPV	12.369.000 €
Autres dépenses de personnel	2.116.000 €
PFR (partie charges de personnel)	99.800 €
Total des charges de personnel	81.200.800 €
Provisions	54.400 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	95.638.000 €

II.1. Les charges de personnel

Les charges de personnel (chapitre globalisé 012) s'élèvent à 81.200.800 € et constituent près de 85 % des dépenses réelles de fonctionnement ; elles croissent de 3,1 % par rapport au budget primitif 2020.



II.1.1. La masse salariale

La masse salariale pour l'exercice 2021 représente près de 70 % des dépenses réelles de fonctionnement et est estimée à 66.616.000 €, soit une hausse de 3,6 % (+ 2.291.000 €) par rapport au budget primitif 2020.

La masse salariale pour l'année 2021 est calculée sur la base d'un effectif annuel moyen de 1.173 ETP¹, supérieur de 15 postes à celui budgété en 2020 confirmant ainsi la tendance engagée depuis 2019 : + 24 postes budgétés en 2019 et + 23 postes budgétés en 2020. Cette tendance est en rupture avec celle constatée sur la période précédente. En effet, depuis 2014, le SDIS faisant face à une conjoncture économique défavorable² avait adopté une politique influant sur le turn-over en temporisant le remplacement des agents quittant le SDIS. Cette politique s'est alors traduite par une baisse des effectifs pourvus exprimés en ETP : - 49,2 postes entre 2014 et 2018. Cette relance des recrutements répond notamment à la forte poussée de la sollicitation opérationnelle liée à la croissance de la population.

A cet accroissement des effectifs s'ajoutent :

- L'évolution de la prime de feu passant de 19 à 25 % dont l'impact en année pleine est estimé à 670.000 €,
- Une enveloppe de 938.000 € permettant de recourir au cours de l'année à des agents non titulaires pour l'équivalent de 12 ETP de sapeurs-pompiers professionnels et de 12 ETP de personnels administratifs et techniques,
- La poursuite de la mise en œuvre du PPCR³ : 210.000 €,
- La mise en œuvre du RIFSEEP⁴.

¹ ETP = Equivalent Temps Plein

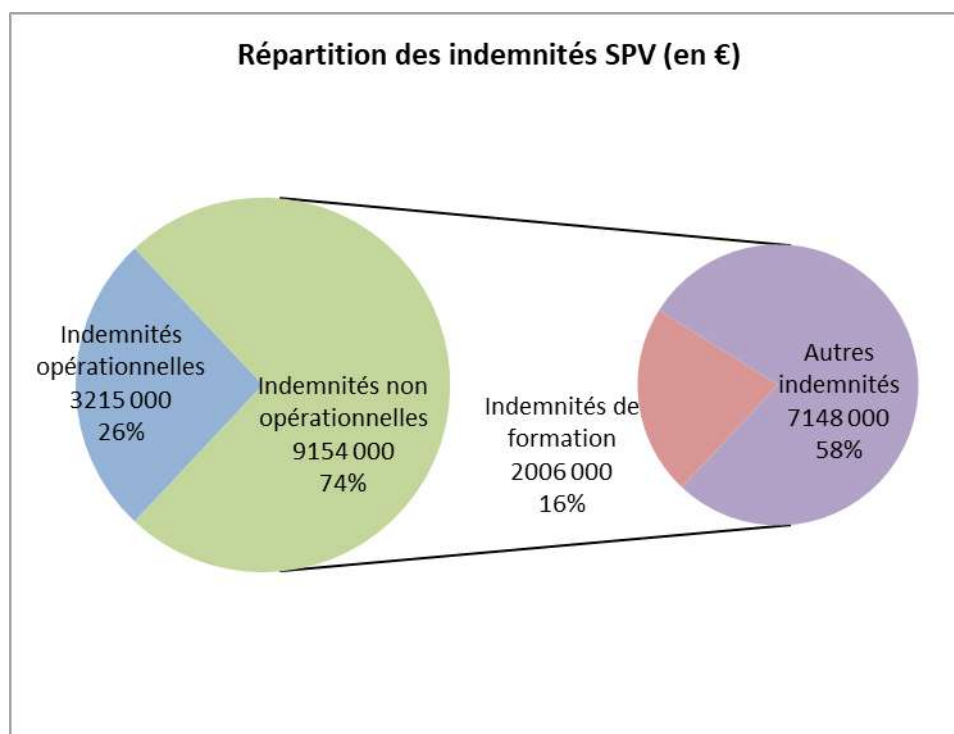
² Atonie des recettes, fortes évolutions réglementaires en matière de charges de personnel, inflation importante des énergies, ...

³ PPCR = Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

⁴ RIFSEEP = Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

II.1.2. Les indemnités versées aux SPV

Globalement elles représentent près de 13 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 12.369.000 €. Leur répartition est illustrée par le graphique suivant :



Le montant des indemnités versées aux SPV hors formation augmente globalement de 1,15 % soit + 118.000 € par rapport au budget primitif 2020, prenant en compte la revalorisation des taux d'indemnisation horaire d'un taux équivalent intervenue au 1^{er} juillet 2020. Les crédits destinés aux indemnités de formation sont en hausse de 1,2 % comme l'ensemble du budget dédié à la formation (cf. paragraphe « II.6. Les dépenses de formation »).

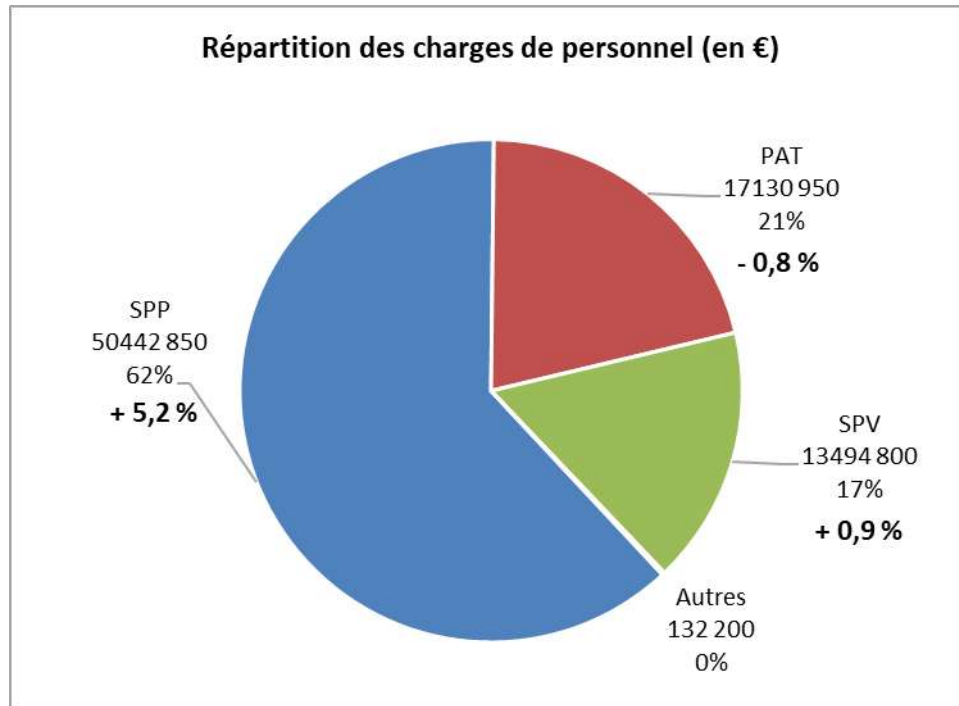
II.1.3. Les autres charges de personnel

D'un montant total de 2.215.800 €, elles concernent pour :

- 45 % (1.002.700 €) les personnels administratifs et techniques et les sapeurs-pompiers professionnels : il s'agit notamment des chèques déjeuner (626.000 €), de la cotisation du SDIS à la prévoyance des agents (197.300 €) et à la couverture santé (82.600 €),
- 51 % (1.125.800 €) les sapeurs-pompiers volontaires : l'allocation de fidélité et la PFR pour 941.800 € et les titres repas des SPV effectuant des gardes en centres de secours professionnels (184.000 €).
- Les 4 % (87.300 €) restants regroupent notamment les visites médicales pour l'ensemble des personnels du SDIS (PAT, SPP et SPV) pour 41.000 €, ainsi que les chèques déjeuner versés aux engagés civiques (22.000 €).

Elles augmentent globalement de 1,4 % soit 30.200 € en raison notamment de la mise en œuvre du télétravail induisant l'attribution de chèques déjeuner aux agents assurant leurs missions en distanciel.

Les charges de personnel en fonction des statuts (SPP, PAT et SPV) se répartissent selon le tableau ci-dessous :



II.2. Les frais financiers

Le montant des intérêts des emprunts à payer en 2021 est estimé sur la base du stock de dette au 31 décembre 2020 et s'élève à 881.000 €. Les frais financiers enregistrent une baisse de 11,9 %, soit - 119.000 € par rapport au budget primitif 2020, en raison d'une nouvelle contraction du capital restant dû. En effet, le SDIS a depuis 2010 pratiqué un désendettement dont le montant significatif (- 41,1 millions d'euros M€) a contribué chaque année à réduire la charge des intérêts (- 8,8 % par an en moyenne depuis 2010).

II.3. Les subventions aux associations

Le montant global des subventions versée aux associations s'élève à 644.800 € diminuant de 2,6 % par rapport au budget primitif 2020, soit - 17.300 €. Elles se répartissent de la manière suivante :

Association	BP 2021	Evolution BP 2021 / BP 2020	
COS	498.000 €	-17.300 €	- 3,4 %
UDSP44	135.000 €	-5.000 €	-3,6 %
Amis du musée de l'agglomération nantaise	10.000 €	+5.000 €	+100 %
Œuvres des pupilles orphelins de SP	1.800 €	- €	- %

En application de la convention conclue en 2019 entre le SDIS et le COS, la subvention versée par le SDIS est fixée forfaitairement à 498.000 € sur la base du remboursement des salaires réglés l'année précédente, soit deux agents depuis 2020. La subvention versée en 2020 prenait en compte les salaires versés en 2019 qui incluaient un troisième agent rémunéré durant un trimestre.

S'agissant de la subvention versée à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Loire-Atlantique, son montant est calculé selon les modalités fixées par convention. Selon les données ayant servi au calcul définitif de la subvention en 2020, il convient de réajuster les prévisions 2021 en prenant en compte une baisse des éléments relatifs à la formation des jeunes sapeurs-pompiers JSP.

L'association « Les amis du musée de l'agglomération nantaise » célébrera en 2021 le tricentenaire du corps des sapeurs-pompiers de Nantes. A cette occasion, le SDIS décide d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire de 5.000 € afin de participer aux actions de célébration envisagées.

II.4. Les provisions

Le montant total de l'ajustement des provisions est estimé pour l'exercice 2021 à 54.400 €, il concerne notamment l'ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de tiers (créances douteuses).

II.5. Les dépenses courantes de gestion

Les dépenses courantes de gestion regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement hormis les dépenses de personnel, les frais financiers, les provisions et les subventions. Elles correspondent aux besoins nécessaires au fonctionnement des services et à la réalisation des missions du SDIS.

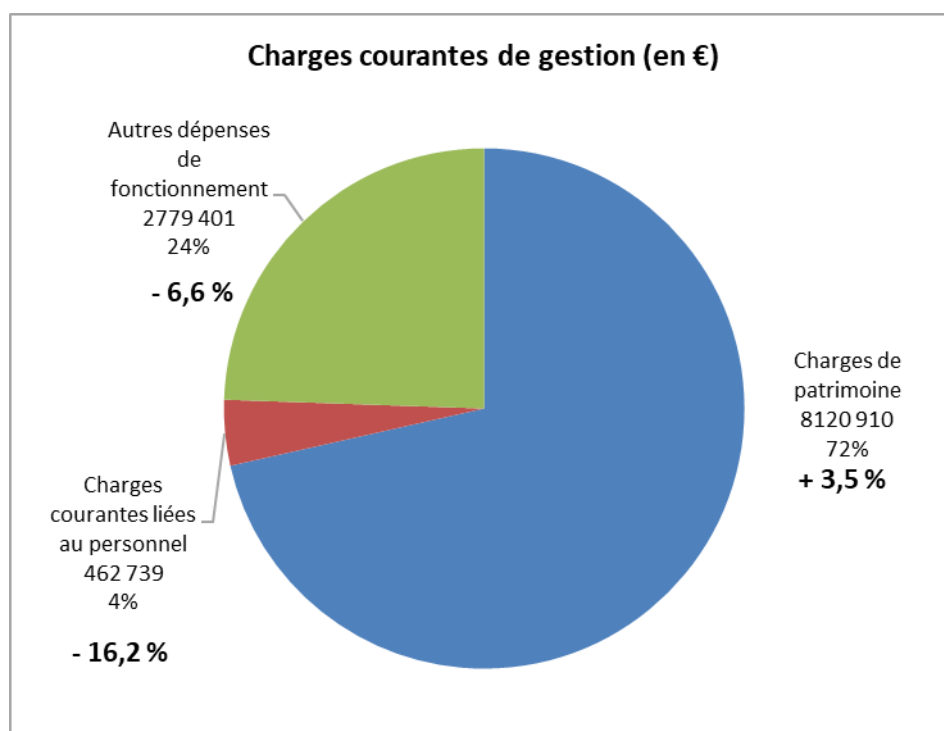
Le montant total des dépenses courantes de gestion représente 13,4 % des dépenses réelles de fonctionnement et est estimé à 12.851.800 €, dont 1.142.750 € concernent la formation des agents du SDIS. Ce poste de dépenses faisant l'objet d'un développement spécifique au paragraphe « II.6. Les dépenses de formation », l'analyse qui suit est effectuée en excluant les dépenses directes de formation.

Ainsi le montant global des dépenses courantes de gestion hors formation s'élève à 11.709.050 €, en augmentation de 1 % par rapport au budget primitif 2020.

Le budget primitif 2021 se caractérise par la prise en compte de la situation sanitaire due à la COVID-19 et prévoit la prolongation sur une partie de l'année des besoins complémentaires déjà identifiés en 2020 : produits d'hygiène, masques, Le besoin a été estimé à 234.000 €. A contrario, les crédits pour certaines dépenses telles que les achats alimentaires, les frais de colloques, l'inscription au WRC ont été diminués voire non inscrits dans cette même hypothèse.

A ces dépenses dites « COVID », s'ajoutent des dépenses compensées par des recettes (sinistres pris en charge par l'assureur du SDIS) ainsi que des dépenses ponctuelles (65.000 € pour la participation financière à l'organisation du concours de caporaux par le SDIS 35 et 5.000 € pour l'organisation par le SDIS des rencontres juridiques).

Si l'on exclut du périmètre d'analyse les dépenses mentionnées ci-avant, les charges courantes s'élèvent à 11.363.050 € et restent alors stables (- 14.000 € / - 0,1 %) par rapport au budget primitif 2020. Elles se répartissent de la manière suivante :



Les charges courantes de gestion font l'objet à suivre d'une analyse par nature de dépenses.

II.5.1. Les charges de patrimoine

Elles augmentent globalement de + 3,5 %, soit plus de 272.000 € par rapport au budget primitif 2020.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
Entretien, réparation, nettoyage, espaces verts	2.164.900 €	+117.400 €	+5,7 %
Fluides	1.460.000 €	-2.300 €	-0,2 %
Gardiennage	10.000 €	-	-
Assurances bâtiments	31.000 €	-100 €	-0,3 %
Loyers et charges locatives	122.400 €	-750 €	-0,6 %
Patrimoine immobilier	3.788.300 €	+114.250 €	+3,1 %

Compte tenu des ajustements réalisés en cours d'année sur ces deux derniers exercices, les crédits destinés aux travaux de dépannage urgents et non urgents ont été réévalués à l'occasion du budget primitif 2021, afin de répondre au mieux aux besoins en terme de réparations sur les installations des bâtiments.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
Entretien, réparation des véhicules	1.474.700 €	-600 €	-0,0 %
Carburants et péages	1.245.700 €	-10.000 €	-0,8 %
Sinistres sur véhicules	60.000 €	-	-
Assurances véhicules	449.050 €	+50.450 €	+12,7 %
Véhicules	3.229.450 €	+39.850 €	+1,2 %

Les primes d'assurances sur la flotte automobile évoluent sur la base de l'indice SRA⁵ et selon la situation du parc automobile du SDIS. En 2021, le rajeunissement du parc explique la moitié de l'accroissement de la prime d'assurance, la seconde moitié étant justifiée par une hausse de l'indice SRA de 6,5 % par rapport à l'année précédente.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
EPI : nettoyage et réparation	137.500 €	-18.000 €	-11,6 %
Entretien, réparation des autres matériels de secours	277.300 €	+7.300 €	+2,7 %
Assurances des matériels	23.000 €	+2.300 €	+11,1 %
Matériels de secours	437.800 €	-8.400 €	-1,9 %

La campagne de renouvellement des EPI⁶ influe très fortement sur les besoins en réparation qui diminuent compte tenu du rajeunissement du parc. En revanche, le nouveau marché de maintenance des bouteilles ARICO⁷ enregistre une forte hausse avec la prise en compte d'un forfait transport. Par ailleurs en raison de la crise

⁵ SRA = Sécurité et réparations automobiles (taux horaire de la main d'œuvre)

⁶ EPI = Equipements de Protection Individuelle

⁷ ARICO = Assistance Respiration Isolant à Circuit Ouvert

« COVID », la formation d'un technicien biomédical a été différée ; aussi la maintenance du parc des nouveaux moniteurs multiparamétriques T7 acquis en 2019 et 2020 devra être externalisée pour 2021.

Les dépenses d'assurance prennent en compte l'entrée dans le patrimoine du SDIS des moniteurs multiparamétriques T7.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
Maintenance logiciels	120.360 €	+17.260 €	+16,7 %
Maintenance Alerte	394.800 €	+101.800 €	+34,7 %
Maintenance matériels informatiques	68.450 €	+7.850 €	+13,0 %
Logiciels et Matériels informatiques	583.610 €	+126.910 €	+27,8 %
Autres matériels	81.750 €	-150 €	-0,2 %

Au cours du dernier trimestre 2021, le SDIS a programmé la bascule du système d'alerte vers l'application NEXSiS, projet national de système d'information unifié de gestion des alertes et de gestion opérationnelle des services d'incendie et de secours et de la Sécurité Civile. A l'issue de l'installation, le SDIS devra s'acquitter d'une redevance auprès de l'Etat pour l'usage de ce nouvel applicatif. Compte tenu de l'incertitude sur la date de bascule et les délais de préavis pour la résiliation du contrat de maintenance de l'ancien système d'alerte, le SDIS devra régler en 2021 à la fois la maintenance de l'ancien logiciel ainsi que la redevance d'usage de NEXSiS. Pour 2021, la redevance a été estimée pour le dernier trimestre à 87.800 €.

La hausse des dépenses de maintenance de logiciels correspond essentiellement à l'inscription des crédits destinés à la réalisation de prestations d'assistance et d'amélioration du logiciel de gestion de paie (11.200 €).

S'agissant de la maintenance des matériels informatiques, la hausse correspond à la réalisation de prestations de sécurité sur les serveurs.

II.5.2. Les charges courantes liées au personnel

Elles diminuent globalement de 16,2 % soit plus de 89.000 € par rapport au budget primitif 2020.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
Logements de fonction	0 €	-61.900 €	-100 %
Achat de denrées et autres pour la restauration (Hors formation)	142.000 €	-16.000 €	-10,1 %
QVT	22.000 €	-8.800 €	-28,6 %
Assurances pour le personnel	202.350 €	-8.150 €	-3,9 %
Autres charges liées au personnel	96.389 €	+5.589 €	+6,2 %
Charges liées au personnel	462.739 €	-89.261 €	-16,2 %

En septembre 2020, le dernier logement de fonction a été restitué justifiant ainsi la disparition en 2021 de ce poste de dépenses.

La baisse de l'achat de denrées est justifiée par la prise en compte de la poursuite du télétravail, compte tenu de la crise sanitaire due à la COVID 19 et en conséquence de la réduction du nombre de repas produits.

Pour les mêmes raisons, le budget alloué à la mise en œuvre d'actions de QVT a été établi compte tenu de l'impossibilité de réunir en grand nombre les agents du SDIS pour des séminaires.

La baisse des assurances pour le personnel est exclusivement due à la décision du SDIS de ne pas reconduire le contrat de protection juridique. Ce contrat porte sur la prise en charge des frais de justice des agents et des élus du SDIS. Le faible niveau de remboursement pratiqué par l'assureur au regard des frais engagés par le SDIS et des cotisations ont justifié cette décision.

II.5.3. Les autres charges de gestion

Elles sont établies hors dépenses de formation qui font l'objet d'un développement au paragraphe suivant.

Elles diminuent globalement de 6,6 % par rapport au budget primitif 2020 soit -197.000 €.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
Documentation	40.600 €	-1.320 €	-3,1 %
Frais de mission	68.500 €	-6.300 €	-8,4 %
Affranchissement	28.500 €	-10.200 €	-26,4 %
Frais de réception	30.990 €	-17.720 €	-36,4 %
Organisation de colloques et séminaires	5.200 €	-300 €	+5,5 %
Impressions	128.600 €	+18.600 €	+16,9 %
Annonces et insertions	47.800 €	1.900 €	+4,1 %
Télécommunications	498.300 €	-87.000 €	-14,9 %
Gestion des déchets	90.500 €	+9.000 €	+11,0 %
Fournitures administratives	44.500 €	-6.000 €	-11,9 %
Dépenses des moyens généraux	983.490 €	-99.340 €	-9,2 %

Les frais de missions, frais de réception, organisations de colloques et fournitures administratives enregistrent une baisse directement due à la prévision de la poursuite de la crise sanitaire.

Les frais de télécommunication comprennent les abonnements et consommations des lignes téléphoniques fixes et mobiles ainsi que les liaisons informatiques départementales (VPN). Les conditions financières des nouveaux marchés de téléphonie mobile et de VPN permettent de réduire ce poste de dépenses.

La hausse des impressions résulte d'un ajustement du budget aux réalisations constatées sur les exercices précédents pour la maintenance des matériels de reprographie.

Poste de dépenses	Montant du BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020	
		En €	En %
Frais d'intervention autres SDIS	257.700 €	+7.400 €	+3,0 %
Dépenses de communication	30.300 €	-16.050 €	-34,6 %
Habillement	246.700 €	-3.200 €	-1,3 %
Participation ANTARES	291.000 €	+3.500 €	+1,2 %
Fournitures opérationnelles	602.700 €	-47.100 €	-7,2 %
Logiciels – droit d'usage	53.250 €	-10.950 €	-17,1 %
Dépenses diverses	314.261 €	-31.659 €	-9,2 %
Dépenses diverses	1.795.911 €	-98.059 €	-5,2 %

La baisse des dépenses de communication résulte du moindre recours à l'externalisation des créations graphiques en raison du retour d'arrêt de travail de l'agent dédié à ces missions.

L'évolution des fournitures opérationnelles est exclusivement due à l'abandon de l'utilisation des ARICF⁸ pour lesquels il n'est en conséquence plus nécessaire de renouveler les cartouches d'entraînement.

Les inscriptions de crédits concernant le paiement des droits d'usage des logiciels ont fait l'objet d'une adaptation aux regards des dépenses constatées en 2020 notamment en terme d'archivage électronique.

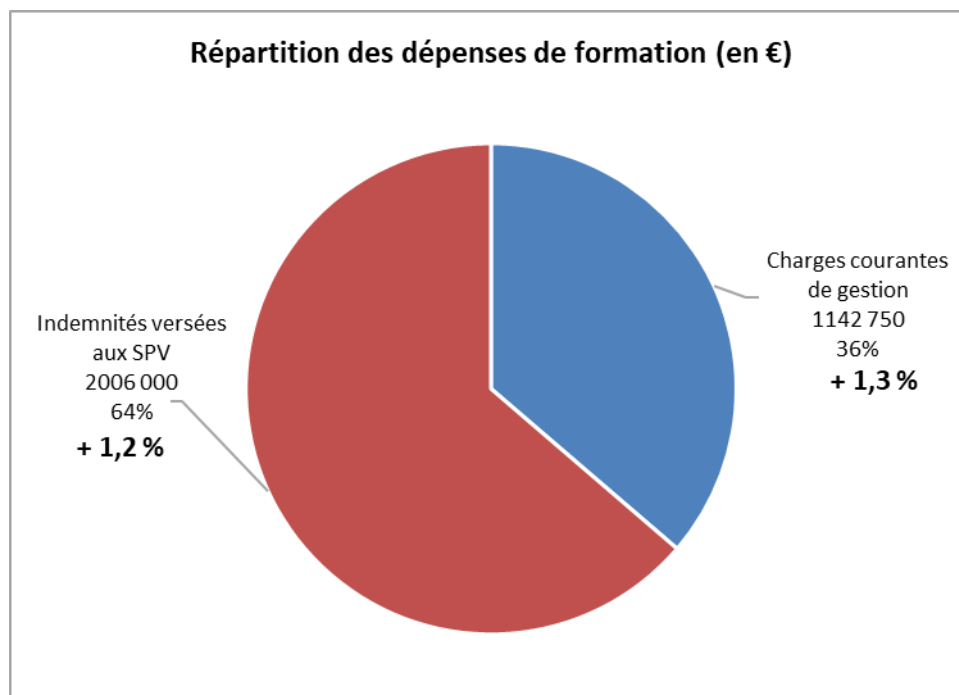
Les dépenses diverses sont quant à elles impactées notamment par

- la suppression de l'indemnité de conseil versée au payeur départemental suite à son abrogation par l'arrêté ministériel du 20 août 2020,
- le non renouvellement en 2021 des effets de couchage individuels,
- la moindre inscription de crédits pour le règlement d'honoraires d'avocat. Chaque année il s'agit d'inscrire des crédits « de provision » permettant de faire face à un besoin survenant en cours d'année.

II.6. Les dépenses de formation

Ce poste de dépenses regroupe à la fois des charges de personnel sous la forme d'indemnités versées aux SPV, ainsi que des charges courantes telles que l'achat de prestations de formation et les dépenses connexes aux formations (restauration, frais de déplacement et d'hébergement, fournitures spécifiques, ...).

Elles sont établies sur la base du plan de formation 2020 – 2022 adopté par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2019 et s'élèvent globalement à 3.148.750 € en évolution de + 1,2 % par rapport au budget primitif 2020.



Parmi ces dépenses, près de 94 % sont consacrées aux formations de sapeurs-pompiers qui prévoient 53.215 journées stagiaires en 2021 se répartissant essentiellement en deux grands domaines :

- le tronc commun de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis⁹ et la formation continue opérationnelle des cadres (23.887 journées stagiaires),

⁸ ARICF : Appareils Respiratoires Isolant à Circuit Fermé

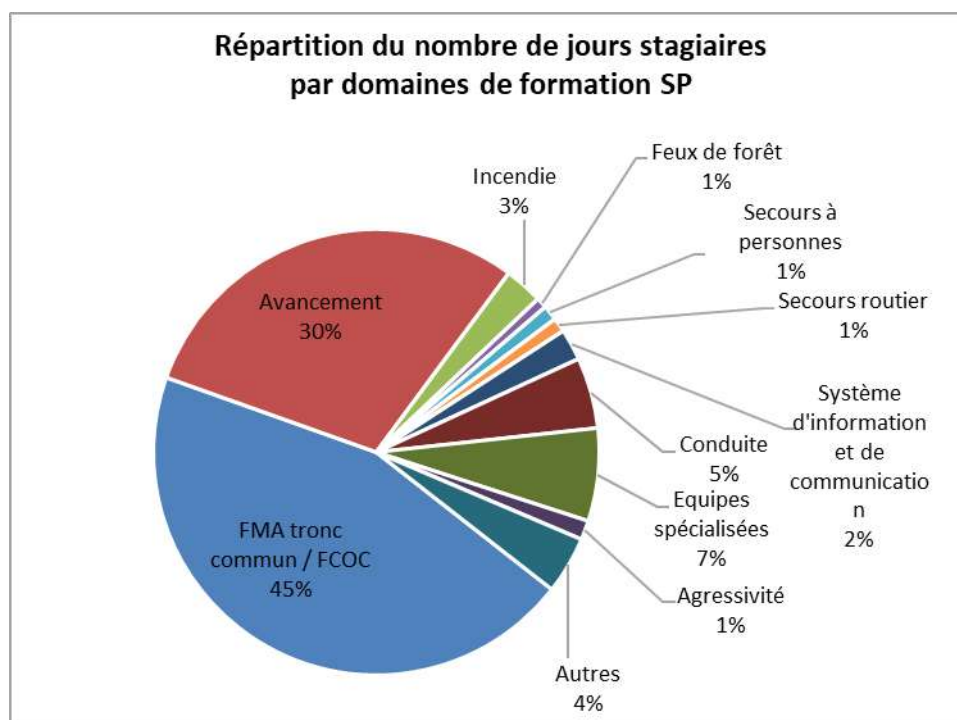
⁹ FMPA : Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis

- les formations liées aux avancements de grades des SPP et SPV

En 2021, il est prévu l'organisation de formations liées au déploiement des VSPR¹⁰ (16 sessions programmées), une deuxième formation annuelle d'intégration et de professionnalisation de caporal SPP, la mise en place de formations initiales et de FMPA pour les formateurs de secours routiers, qui constituent désormais un réseau distinct de celui des formateurs de secours d'urgence à personnes.

Par ailleurs, l'arrêté du 22 août 2019 vise à revoir les modalités de réalisation des formations initiales (FI) de sapeur-pompier et impacte le déroulement des FI organisées à compter du 1^{er} janvier 2021. Cet arrêté a pour effet de prolonger la FI d'une journée par SPV recruté en y intégrant la notion de tutorat. D'un point de vue budgétaire, cette modification a pour impact d'accroître le temps d'indemnisation pour le SPV formé et pour le tuteur.

La répartition des formations programmées en 2021 pour les sapeurs-pompiers se décline selon le graphique suivant :



Les formations de prévention et de gestion des comportements agressifs organisées avec le concours du CNFPT et mis en œuvre depuis 2019 sont poursuivies en 2021 et se déclinent ainsi :

- Gestion et prévention des comportements agressifs en intervention : 150 places pour les SPP et 60 places pour les SPV,
- Gestion du comportement face aux violences urbaines : 120 places,
- Tuerie de masse : 120 places.

L'évolution des recettes réelles de l'exercice est inférieure à celle des dépenses réelles (+ 0,9 % contre + 2,7 %). Ainsi, l'épargne brute dégagée est insuffisante de plus de 4.000.000 € pour couvrir la totalité des dotations aux amortissements ; l'équilibre de la section est alors assuré par :

- **La neutralisation des dotations aux amortissements à son niveau maximal, soit 3.000.000 €**
- **La reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur.**

¹⁰ VSPR : Véhicules de Sécurité et de Protection Routière

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes (3.124.000 €), le total de la section d'investissement s'établit à 25.864.992,79 €.

En milliers d'euros

Dépenses	BP 2020	BP 2021	Evol BP 2021 / BP 2020	Recettes	BP 2020	BP 2021	Evol BP 2021 / BP 2020
Remboursement du capital des emprunts	3.478	3.393	- 2,4 %	Dotation du Département	4.000	2.000	- 50,0 %
				FCTVA	2.126	1.610	- 24,3 %
Dépenses d'équipement	19.621	19.432	- 1,0 %	Remboursement par le CD des travaux CIR Pornic et Derval	1.456	2.183	+ 49,9%
				Prix de cession	1.000	913	NS
				Emprunt d'équilibre	4.903	675	- 86,2 %
Total des dépenses réelles	23.099	22.825	-1,2%	Total des recettes réelles	13.485	7.381	-45,3%
Neutralisations des amortissements	2.000	3.000	+50,0 %	Amortissements	11.655	12.101	+ 3,8 %
Autres dépenses d'ordre	41	40	- 2,4 %				
Reprise du solde d'exécution							
				Virement de la section de fonctionnement	-	3.402	NS
				Solde antérieur	-	2.981	NS
TOTAL DES DEPENSES	25.140	25.865	+2,9 %	TOTAL DES RECETTES	25.140	25.865	+2,9%

NS : non significatif

I. Les recettes réelles d'investissement

Les ressources propres d'investissement hors emprunt sont estimées à 6.706.000 €, elles sont constituées :

- Du FCTVA (1.610.000 €) évalué sur la base des prévisions de réalisation des dépenses d'équipement 2020,
- D'une dotation du Département de 2.000.000 €,
- Du remboursement par le Département de la part des dépenses de construction affectée aux CIR Pornic (1.562.000 €) et Derval (621.000 €),
- Du prix de cession du groupement de Bourgneuf en Retz estimé à 913.000 €.

A ces ressources, s'ajoute la reprise anticipée du solde d'investissement de + 2.981.086,74 €.

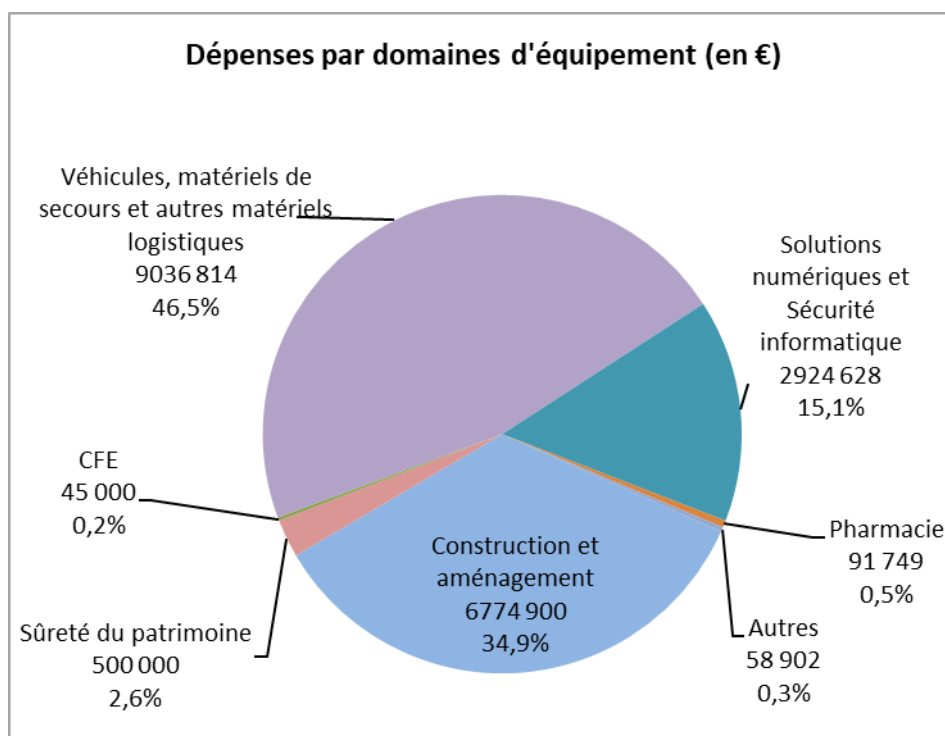
L'équilibre de la section nécessite l'inscription d'une recette d'emprunt pour un montant de 675.258,61 €.

II. Les dépenses réelles d'investissement

II.1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont estimées à 19.431.992,79 € dont 467.292,79 € de reports de crédits de 2020 en 2021. En effet, la reprise anticipée des résultats nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement oblige à intégrer dès le stade du budget primitif les reports de crédits.

Elles se répartissent par domaine de la manière suivante :



Dans le domaine immobilier, seront réalisés notamment :

- Les études préalables à la réalisation des travaux de construction des CIS – CIR Derval (131.500 €), du groupement territorial Nord (124.000 €), de réaménagement et d'extension du CIS Rezé (912.000 €, ce montant prévoyant un démarrage des travaux au 4^{ème} trimestre 2021),
- Les travaux de construction des CIS – CIR Pornic (3.375.700 €), du CIS Paimboeuf (466.000 €), de la COMCIS Vay – Le Gâvre (499.200 €).

A ces projets immobiliers, s'ajoutent des crédits de paiement pour un montant de 1.258.000 € dans le cadre de l'autorisation de programme pour l'entretien du patrimoine immobilier, ainsi que 500.000 € destinés au renforcement de la sûreté bâtementaire. Ces crédits s'inscrivent dans une autorisation de programme qu'il est proposée d'adopter à l'occasion du présent rapport (paragraphe « II.2. Les autorisations de programme et crédits de paiement »).

Afin de renouveler partiellement le parc des véhicules, un budget de 6.471.000 € est ouvert, principalement pour l'acquisition de :

- 16 véhicules de secours et d'assistance aux victime (VSAV) neufs (1.725.100 €) et le reconditionnement complet de 3 VSAV et de 6 châssis (329.900 €),
- 4 fourgons pompe tonne (FPT) (1.064.000 €) ainsi que l'avance pour l'acquisition de 4 FPT en 2022 (300.000 €),
- 3 camions citernes feux de forêt (CCF) (676.000 €),
- 25 véhicules tous usages (VTU) (702.000 €),
- 5 véhicules légers hors route (205.200 €),
- 1 véhicule poids lourd Logistique (108.500 €),
- 3 véhicules de soutien opérationnel (150.100 €),

- 14 VL fourgonnettes (209.600 €), 2 véhicules légers segment B (23.900 €), 4 véhicules légers chef de groupe (59.000 €), 1 véhicule léger infirmier (VLI) et 1 VLI reconditionné (67.700 €),
- 1 véhicule porte cellule (VPCE) (200.000 €),
- 1 fourgon mousse grande capacité (FMOGC) (350.000 €)
- 4 véhicules pour les équipes spécialisées : cynotechnie (22.000 €), exploration longue durée (122.000 €), risques technologiques (116.000 €) et sauvetage déblaiement (40.000 €).

Sont également inscrits des crédits pour 391.000 € afin de réaliser le reconditionnement de 4 FPT tuyaux en écheveaux, de 5 VTU en véhicules de sécurité et de protection routière (VSPR), ainsi que l'installation d'alarmes volumétriques.

Un budget de 625.000 € est prévu pour l'achat de matériels opérationnels incluant ceux des équipes spécialisées. Les achats d'habillement sont estimés à 1.009.500 €.

La domaine « infrastructures informatiques et sécurité informatique » s'élève à 2.751.000 € et est consacré :

- Au système d'alerte : 337.300 €. Ce crédit comprend notamment la maintenance de l'actuel système d'alerte ARTEMIS (200.000 €),
- Au projet NEXSiS : 1.024.000 €. Ces crédits sont destinés aux acquisitions de matériels informatiques et de réseau nécessaires à la mise en œuvre de l'application au dernier trimestre 2021. Une enveloppe de 140.000 € en 2021 reconduite en 2022 est destinée au renouvellement des terminaux radio des centres de secours professionnels et mixtes dans le cadre de la mise en œuvre cette nouvelle application,
- Aux systèmes d'information fonctionnels : 426.250 €. Sur cette enveloppe, 106.500 € sont destinés à la refonte de l'intranet du SDIS et à l'évolution de son site internet, 66.000 € à la dématérialisation des fiches bilan des VSAV, 47.000 € à la dématérialisation des compte-rendu d'entretien professionnel, 110.900 € au maintien en condition opérationnelle des logiciels métiers,
- A l'architecture système : 420.200 €. Ces crédits sont nécessaires au renouvellement de serveurs et de disques ainsi qu'au règlement des licences des logiciels attachés à ces serveurs,
- Aux équipements bureautiques : 258.450 €. Cette enveloppe servira principalement à l'acquisition de 120 tablettes pour le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), au renouvellement de 30 ordinateurs portables, de 15 imprimantes et de 50 ordinateurs ainsi que des écrans.
- A la sécurité informatique et des systèmes d'informations : 146.700 €. Sont prévus notamment le renouvellement d'un firewall ainsi que l'acquisition de nouvelles fonctionnalités.

II.2. Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Le SDIS de Loire-Atlantique a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles selon le mécanisme des autorisations de programme. Les réalisations constatées en 2020 à la clôture de l'exercice ainsi que les propositions de crédits de paiement nécessitent d'ajuster la ventilation des crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

En milliers d'euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	Réalisé antérieur	CP proposés 2021	CP Exercices à venir
CIS Paimboeuf <i>dont mobilier</i>	100-2009-17	988 50	478	<u>481</u> 15	29
CFE	100-2009-18	19.000	2.196	<u>45</u>	16.759
CIS – CIR Pornic <i>dont mobilier</i>	100-2013-2	11.651 95	1.821	<u>3.382</u> 6	6.448
COMCIS Paulx-St Etienne MM <i>dont mobilier</i>	100-2017-1	337 11	299 10	<u>9</u>	29
CIS Rezé – Aménagement extension	100-2018-1	4.300	110	<u>912</u>	3.278
COMCIS Vay le Gâvre <i>dont mobilier</i>	100-2018-2	935 50	382	<u>519</u> 20	34

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	Réalisé antérieur	CP proposés 2021	CP Exercices à venir
Groupement Nord <i>dont mobilier</i>	100-2020-1	3.816 <i>95</i>	598	<u>124</u>	3.094
CIS – CIR Derval <i>dont mobilier</i>	100-2019-1	3.305 <i>50</i>	0	<u>132</u>	3.173
Entretien du patrimoine 2017 - 2021	200-2017-1	4.653	3.184	<u>1.258</u>	211
Véhicules - FPT tuyaux écheveau	400-2015-2	576	391	<u>70</u>	115
Transformation VTU en VSPR	400-2019-1	555	0	<u>210</u>	345
Programme véhicules 2021	400-2020-1	2.656	0	<u>1.517</u>	1.139
TOTAL		52.772	9.459	8.659	34.654

Par ailleurs à des fins de simplification, il est proposé d'intégrer à l'autorisation de programme n° 400-2019-2 « Programme véhicules 2020 », les acquisitions de 2 VL segment B2 et de 3 VL fourgonnettes d'un montant de 68.500 €, prévues initialement hors AP/CP. Compte tenu du disponible sur cette AP/CP, cette intégration nécessite un réajustement du montant de l'AP/CP de 5.000 €.

En milliers d'euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	Réalisé antérieur	CP proposés 2021	CP Exercices à venir
Programme véhicules 2020	400-2019-2	6.045 +5 6.050	1.096	<u>4.954</u>	0

En outre, les malveillances et menaces à l'encontre des bâtiments et infrastructures constatées depuis plusieurs années ont fait de la sûreté un enjeu de politique publique du SDIS, inscrit dans les orientations stratégiques. Aussi, il vous est proposé de créer l'autorisation de programme « renforcement de la sûreté bâtementaire et gestion des accès » pour un montant de 2.500.000 € sur 5 ans. Cette opération répond à trois axes de progression en termes de sûreté bâtementaire : la sécurisation des principaux sites (CTA-CODIS, Etat-Major, CIS des agglomérations nantaise et nazairienne), la sécurisation d'une dizaine de sites SPV chaque année et la mise en œuvre d'un nouveau système de contrôle électronique des accès aux bâtiments du SDIS. En outre, il est à noter que la dimension « sûreté » est désormais intégrée à chacun des nouveaux programmes immobiliers.

En milliers d'euros

Libellé de l'AP	N° AP	Montant voté de l'AP	CP proposés 2021	CP Exercices à venir
Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et contrôle d'accès	200-2021-1	2.500	<u>500</u>	2.000

II.3. Le remboursement des emprunts

Le montant du capital à rembourser au titre de la dette à long terme est estimé à 3.393.000 € pour l'année 2021, en baisse de 2,4 % par rapport au montant réalisé en 2020.

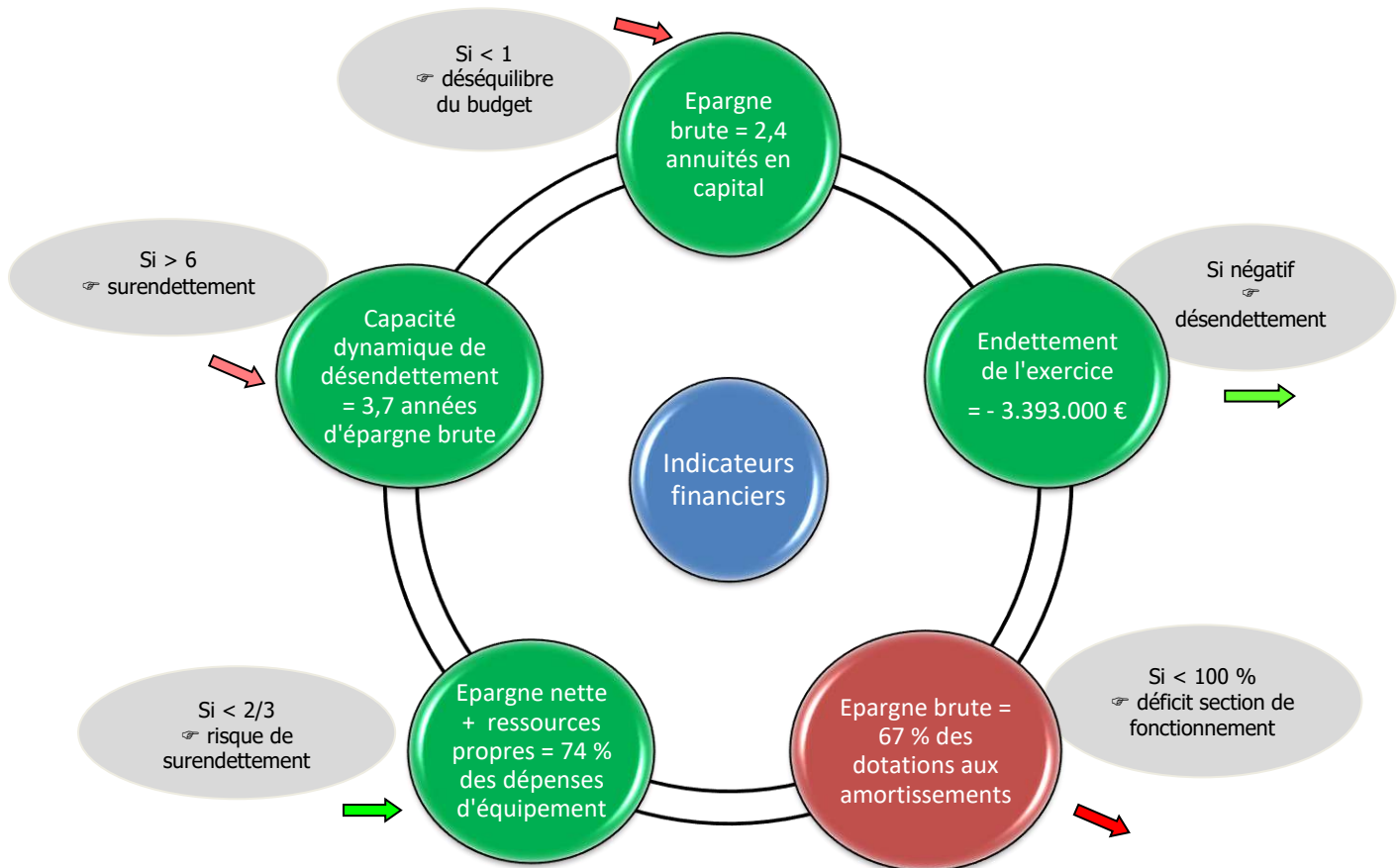
Des crédits sont également prévus afin de régulariser les mouvements de fonds relatifs aux ouvertures de crédits long terme (ou crédits revolving), pour un total égal à 2.914.000 € en dépenses et en recettes.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers sont calculés sur la base du budget primitif qui vient de vous être présenté.

	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021/BP 2020
Epargne brute (ou CAF)	9.614.000 €	8.049.000 €	- 16,3 %
Taux d'épargne brute	9,4 %	7,8 %	
Epargne nette	6.136.000 €	4.656.000 €	- 24,1 %
Taux d'épargne nette	6,0 %	4,5 %	
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,9 CA 2020 = 3,2	3,7	

Ils affichent globalement une dégradation par rapport au budget primitif 2020 et au compte administratif 2019. L'épargne brute enregistre une diminution de 16,3 % et son taux par rapport aux produits réels se situe nettement sous la barre des 10 % avec un taux de 7,8 %. L'indicateur de couverture des amortissements est négatif pour la troisième année consécutive, traduisant l'insuffisance de l'épargne brute au regard du volume des dotations aux amortissements. Cette insuffisance se creuse chaque année passant de près de 170.000 € en 2019 à plus de 4.000.000 € en 2021 et nécessitant la reprise de l'excédent de fonctionnement dès le budget primitif. Malgré un volume des dépenses d'équipement prévu en 2021 conséquent (+ 78,5 % par rapport aux réalisations 2020 = 10,9 M€), le SDIS poursuit son désendettement. Cela ne permet toutefois pas de maintenir la capacité de désendettement au niveau constaté en 2019 et 2020.

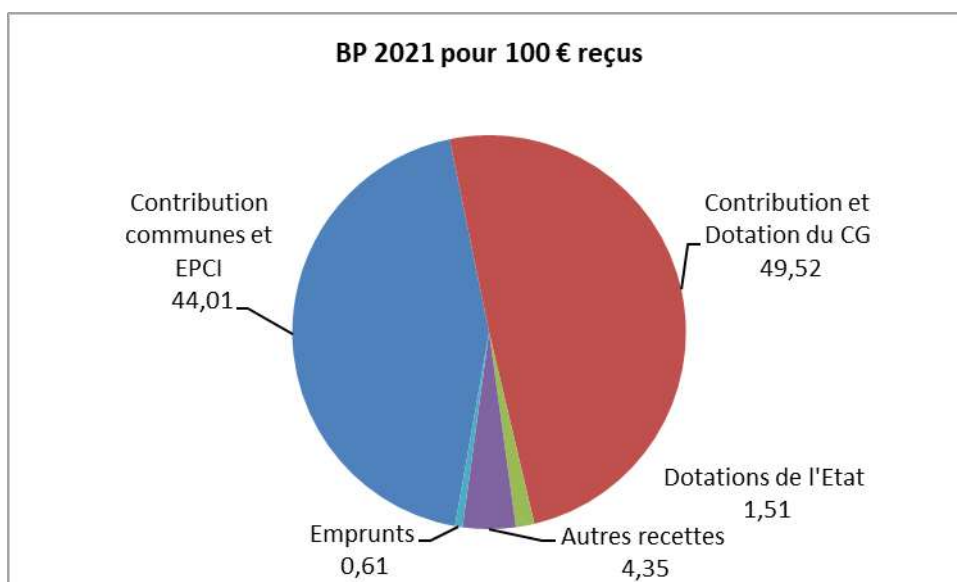
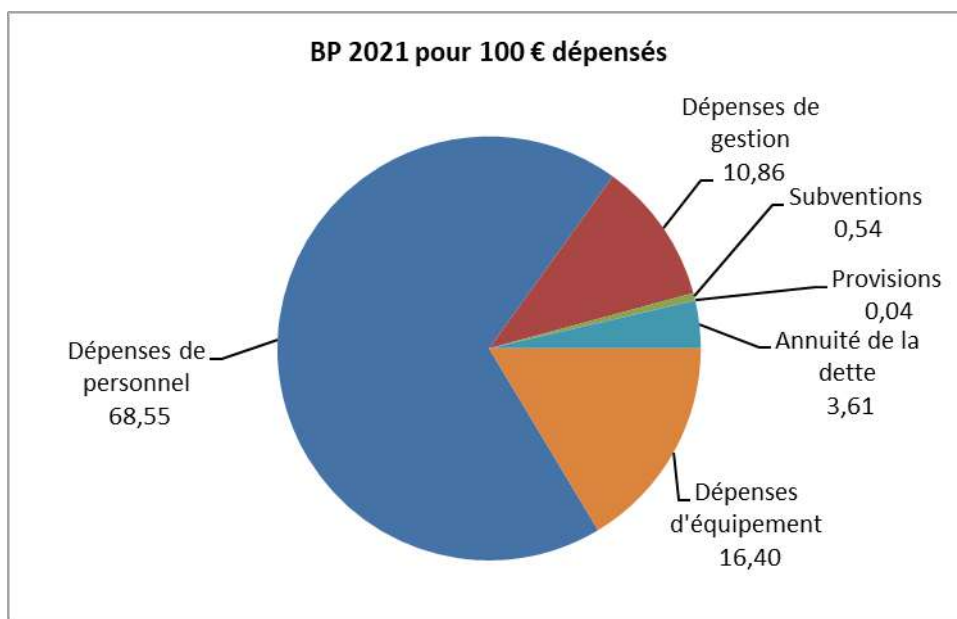


Situation de l'indicateur - - -

Evolution de la valeur de l'indicateur par rapport au BP 2020

→ Amélioration → Dégradation

RECAPITULATIF GENERAL



Il vous est demandé de bien vouloir :

- ***Approuver les modifications apportées aux autorisations de programme telles que présentées dans le rapport ;***
- ***Approuver la révision de l'autorisation de programme n° 400-2019-2 « Programme véhicules 2020 » telles que présentées dans le rapport***
- ***Approuver la création de l'autorisation de programme n° 200-2021-1 « Renforcement de la sûreté du patrimoine immobilier et gestion des accès » selon les conditions présentées dans le rapport ;***
- ***Adopter le budget primitif 2021 au niveau du chapitre pour chacune des sections en dépenses et en recettes, sauf en fonctionnement et investissement pour les articles spécialisés correspondant aux versements des subventions (articles 6574 et 204...) et en investissement pour les articles relatifs aux opérations réalisées sous mandat (articles 4581 et 4582) ;***
- ***Approuver la neutralisation des dotations aux amortissements pour un montant de 3.000.000 €***